

Contexte

Créée en 2014 par la société UEM, la Fondation d'Entreprise UEM a pour objet de soutenir et favoriser les actions visant à la préservation de l'environnement, de la nature et de la biodiversité au travers notamment de la lutte contre les pollutions et nuisances, la prévention des risques naturels et technologiques, la préservation de la faune, de la flore et des sites naturels ainsi que des milieux et des équilibres naturels.

La Fondation d'Entreprise UEM a pour objectif d'encourager par une participation financière la réalisation de projets concrets conformes à ses ambitions.

Périmètre

Sont situées dans le champ de ce thème toutes les actions visant à favoriser la préservation et/ou le développement de la biodiversité dans les forêts de la région lorraine.

La forêt s'entend suivant sa définition IGN :

- La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres.
- Les sites momentanément déboisés ou en régénération sont classés comme forêt même si leur couvert est inférieur à 10 % au moment de l'inventaire.
- Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine.

Le périmètre géographique de ces actions sera limité aux quatre départements :

- Meurthe-et-Moselle (54)
- Meuse (55)
- Moselle (57)
- Vosges (88)

Critères de sélection

La Fondation sera particulièrement sensible aux éléments suivants :

- Capacité du porteur de projet à mener à bien la réalisation
- Impact sur la biodiversité à court et moyen terme
- Pérennité du projet
- Reproductibilité du projet

En déposant un dossier le postulant reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité du « règlement d'appels à projets » disponible sur le site de la fondation et d'en accepter sans réserves les termes et conditions.